



Cheques signes sans procuration

Par **papimarie**, le **01/03/2012** à **21:19**

Bonjour,

j'avais procuration sur le compte de mon père aujourd'hui décédé, ma soeur a signe des chèques sans mon consentement, lorsque je m'en suis aperçu j'ai informe la banque mais elle n'a pas rendu les chequiers quel recours ai je, sachant que'aparement les chèques emis payaient les factures de mon père, mais la banque avait je pense un droit et surtout une obligation de verifier la signature
on me dit de déposer plainte celle ci aboutira t elle à quelque chose ou est ce peine perdue
merci de me repondre
cordialement